

REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Vous êtes déjà élève au Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) du Blanc-Mesnil et vous souhaitez vous réinscrire pour l'année 2019-2020 ?

C'est très simple :

- renvoyez la demande de ré inscription personnalisée que le CRD vous a envoyé à votre domicile
- Les fiches de ré inscriptions vierge pourront être retirée à l'accueil du Conservatoire à partir du lundi **13 mai 2019**.

Les dossiers complets de réinscription sont à rendre avant le **24 mai 2019**. Afin que votre réinscription soit prise en compte, vous devez fournir les éléments suivants :

Pour tous les élèves : Fiche d'inscription dûment remplie (tout document INCOMPLET SERA REFUSE)

Pour les élèves en danse : Certificat médical précisant qu'il n'y a aucune contre-indication pour pratiquer la danse.

Mieux comprendre le Conservatoire....

Le cursus et le règlement intérieur

Le **cursus musical** comprend une discipline dans le cycle Jardin-Eveil (4-6 ans), une à deux disciplines dans le cycle Initiation (6-8 ans) et trois disciplines à partir du 1^{er} cycle (à partir de 8 ans).

Le **cursus chorégraphique** (danse) comprend un à deux cours hebdomadaire dans le cycle Jardin-Eveil (4-6 ans), un à deux cours hebdomadaires dans le cycle Initiation (6-8 ans) et deux cours hebdomadaires en 1^{er} cycle, (3 en 2^{ème} cycle, 4 en 3^{ème} cycle (à partir de 8 ans).

Les détails du fonctionnement du Conservatoire se trouvent dans le Règlement intérieur, consultable sur le site de la ville et affiché au Conservatoire. Les informations relatives au cursus des études se trouvent dans le Règlement des études, consultable sur le site de la ville et à l'accueil du Conservatoire.

Les lieux des cours

Les cours du CRD du Blanc-Mesnil sont dispensés sur 5 sites : Site « Satie », 71 avenue Charles Floquet, site « Deux-Pièces-Cuisine », 42 avenue Paul Vaillant Couturier, site « Langevin », 50 avenue de la Division Leclerc (1^{er} étage), site « Chemin Notre-Dame », Maison de Quartier Notre-Dame, école et élémentaire Maurice Audin, allée Salomon de Brosse.

l'emploi du temps

Les emplois du temps des cours collectifs (formation musicale, orchestres, chorales, cours de danse, etc.), ainsi que la date des rencontres, à la rentrée de septembre, avec les professeurs des disciplines individuelles instrumentales ou vocales vous seront communiqués par courrier à partir du **24 juin 2019**.

Le droit d'inscription et les absences – incidences et information

Les élèves absents au premiers cours sans avoir prévenu l'administration du CRD et sans avoir justifié ces absences seront considérés comme démissionnaires et seront remplacés immédiatement par des élèves inscrits sur la liste d'attente depuis la rentrée du Conservatoire.

Les élèves présents au premier cours seront considérés comme ayant validé définitivement leur inscription pour l'année scolaire en cours.

Les droits d'inscription ne peuvent faire l'objet d'un remboursement, sauf dans le cas d'une impossibilité impérieuse accompagnée d'un justificatif. Les droits d'inscriptions peuvent être réglés en trois fois sur simple demande écrite adressée au CRD avant le 1^{er} octobre par voie postale ou mail.

Le quotient familial

Le Quotient Familial vous permet de bénéficier d'une tarification adaptée à vos ressources et à votre situation familiale. Il doit être établi chaque année. **Le calcul du quotient familial s'effectue sur rendez-vous en Mairie.** Pour le faire, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du service **Accueil Education** en Mairie en appelant au **01.45.91.70.60**. L'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 11h45. Vous devez avoir fait le calcul de votre quotient avant le **31 août 2019**. A défaut de justificatifs, le tarif maximum (tranche J) sera appliqué. Pour les Blanc-Mesnilois, les cartes de quotient sont à renouveler à partir de juin 2019, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du standard de la Mairie : 01 45 91 70 70.

Le calcul du droit d'inscription (varie en fonction de la discipline et du cursus (ou hors cursus) choisi)

Le cursus :

- initiation (jardin, éveil musical sans instrument, initiation danse) : tarif initiation.
- initiation avec instrument, 1er, 2ème et 3ème cycles : tarif de base pour une discipline suivie, tarif de base + 50 % du tarif de base pour deux disciplines suivies.

Le hors cursus : tarif atelier (gratuité du 1er atelier si ajouté à un cursus, paiement à partir du deuxième atelier si ajouté à un cursus).

Cycle d'orientation professionnelle (cycle spécialisé) : obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

- tarif forfaitaire pour l'obtention d'une unité de valeur,
- tarif forfaitaire pour l'obtention de deux unités de valeur et plus.

Critères d'application des droits d'inscription	Tarif sur la base du quotient familial	Dégressivité en fonction du nombre de disciplines	Dégressivité en fonction du nombre de personnes de la famille inscrites
Blanc-Mesnilois	OUI	OUI	OUI
Non Blanc-Mesnilois domiciliés dans le département de la Seine-Saint-Denis	NON	OUI	OUI
Hors département	NON	OUI	NON

L'ensemble des détails sur la tarification est disponible au secrétariat du CRD.

Rappel

RE INSCRIPTION - 13 AU 24 MAI 2019

Le ré inscriptions doivent être remises impérativement avant le 24 mai 2019 pour gérer au mieux les nouvelles inscriptions

INSCRIPTION - 27 MAI AU 7 JUIN 2019

Les inscriptions seront prises à partir du 27 mai 2019 selon les places disponibles

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au secrétariat du CRD.